Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le 02/10/2018
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_154-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_154

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt sept septembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Animation Economique et Touristique

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	63

Objet de la délibération:
Les Arcs-sur-Argens - Parc logistique des Bréguières - Compte rendu annuel 2017 de la société LODRAC

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Alain BARALE, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Stéphan CERET, Guy DEMARTINI, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Christine PREMOSELLI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Sophie DUFOUR pouvoir à Guy DEMARTINI, Anne-Marie AMOROSO pouvoir à Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Fabrice MAGAUD, Bernard CHARDES pouvoir à Liliane BOYER, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Christine PREMOSELLI, Sylvie FRANCIN pouvoir à Stéphan CERET, Alain HAINAUT pouvoir à Richard TYLINSKI, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Sylvie FAYE, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Florence LEROUX pouvoir à Grégory LOEW, Thierry PESCE pouvoir à Claude PIANETTI, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER

ABSENT(S) :
Franck AMBROSINO, Marie-Christine GUIOL, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Marie-Christine GUIOL

RAPPORTEUR : Monsieur Alain PARLANTI

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le 02/10/2018
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_154-DE

Dans le cadre de sa compétence en développement économique, la Communauté d'Agglomération Dracénoise a créé la ZAC du Parc Logistique des Bréguières, par délibération n°2005-076 en date du 12 juillet 2005 .

La société LODRAC, filiale de la société BARJANE, a été désignée en qualité d'aménageur en 2006 à l'issue d'un appel d'offres. Dans ce cadre, un traité de concession a été conclu, le 22 août 2006. Ce dernier retrace les obligations de l'aménageur. Depuis, cinq avenants ont été approuvés.

L'article 28 de l'avenant n°2 au traité de concession prévoit que le concessionnaire doit fournir, au plus tard au 30 juin de chaque année, un compte rendu annuel financier (CRAC) retraçant les actions réalisées l'année précédentes, en vue de son approbation par le Conseil d'agglomération.

Ainsi en 2017, les principales actions réalisées sont :

- départ de la société « *Duhamel logistique* » du lot A,
- arrivée de « *Bestway »* sur le lot A en lieu et place de *« Duhamel logistique »,*
- arrivée du *« Petit Forestier Meubles »* sur le lot J,
- arrivée de « *Thalès »* sur le lot A.

Le bilan global de l'aménagement de la zone en fin 2017 met en exergue que :

- 4 lots restent à commercialiser (H, D et E; et 2 175 m² du Pôle de vie),
- près de 90 % des travaux prévus sur la ZAC ont été réalisés,
- près de 900 emplois sont comptabilisés sur le site.

D'un point de vue financier, les recettes (40 020 K € HT) et les dépenses sont équilibrées.
Ces dépenses correspondent essentiellement au fonctionnement annuel du parc, ainsi qu'aux travaux réalisés durant l'année 2017.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Développement économique et numérique réunie le 4 septembre 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver le compte rendu annuel et financier 2017 de la société LODRAC relatif à l'aménagement du Parc Logistique des Bréguières.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 02/10/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.